

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 23/10/2017

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 13

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 11 Séance du 23/10/2017

Date de la convocation : 17/10/2017

L'an deux mille dix sept et le vingt trois octobre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur R. PLA, Maire.

Présents : MM. R. PLA, J. MALLEA, C.CHAPRON, N.ARNOUX, L.AUCHERE, M.BAIGES, A.CALLS, G.LAFONT, X.LOUGARRE, JM.VIDAL, J.TUBERT

Absents excusés: D.FIGUERES (procuration J.MALLEA), J.BALLANEDA (procuration M.BAIGES)

Secrétaire de séance : N.ARNOUX

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur Raymond PLA demande s'il y a des observations à formuler au sujet du compte rendu de la séance précédente. Pas de remarque. Adopté à l'unanimité

ZAC LES ESCOUMELLES – CPAP

Une modification sur le CPAP doit être apportée sur les articles 1.8 page 16 et 1.9 page 17 concernant un dénivelé de la voirie par rapport au terrain des lots concernés par la construction et qui par conséquent corrige la hauteur maximale de la construction normalement limitée à 3,50 m mais qui compte tenu de la hauteur du dénivelé sera d'autant augmentée. Cette modification est due aux travaux en cours de voirie qui a pointé à certains endroit une surélévation de la chaussée. Afin de ne pas pénaliser les futures constructions, il est nécessaire d'apporter cette dérogation sur le CPAP

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

RAPPORT CLECT AAGV

Une modification du rapport clect a été apportée par la commune d'Elne concernant le montant du transfert financier. Ainsi, après vérification des sommes à transférer par la commune d'Elne, le montant doit être revalorisé de 226 euros. Mr le Maire soumet donc au vote du conseil l'approbation de cette revalorisation et propose de valider le nouveau rapport de la clect ainsi modifié.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

RAPPORT CLECT TOURISME

Mr le Maire explique que la compétence tourisme est désormais celle de la CCACVI. Cette dernière doit récupérer donc les compétences de 7 offices de tourisme qui étaient communaux avant ce transfert. Mr le Maire soumet donc au vote la validation du transfert de la compétence «Promotion du Tourisme dont la création d'Offices de Tourisme» pour les communes de Cerbère, Elne, Laroque des Albères, Port-Vendres, Sorède, SaintAndré et Saint Génis des Fontaines vers la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris et l'approbation du rapport de transfert des charges établi par la CLECT relatif au transfert des 7 offices de tourisme communaux vers la CCACVI.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

RAPPORT CLECT ZAE

La loi notre impose le transfert aux communautés de communes de la compétence «développement économique pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des **zones d'activité économique (ZAE)**, quelle que soit leur nature (industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire)» au 1^{er} janvier

2017. Il est demandé aux communes de la CCACVI de valider le transfert de la compétence ZAE des communes d'ARGELÈS-SUR-MER, de COLLIOURE, d'ELNE, de SAINT-ANDRÉ, de VILLELONGUE-DEL-MONTS vers la CCACVI, et d'approuver le rapport de transfert des charges établi par la CLECT relatif au transfert des 5 ZAE communales vers la CCACVI.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

TAXE DE SEJOUR

Mr le Maire explique que la compétence Tourisme est devenue une compétence intercommunale et que le conseil communautaire du 29/09/2017 de la CCAVI a voté l'instauration d'une taxe de séjour pour l'ensemble des communes membres et par conséquent sur le territoire d'Ortaffa. Une note d'information sera transmise ultérieurement afin d'informer les professionnels et les particuliers pour la mise en place de cette taxe et son application.

GROUPEMENT DE COMMANDE – QUALITE DE LAIR

Au 1^{er} janvier 2018, les établissements scolaires devront se soumettre au contrôle de la qualité de l'air de leurs bâtiments. La commune a effectué gratuitement des tests de qualité de l'air début 2017 afin de vérifier si les bâtiments scolaires remplissaient les objectifs fixés par les normes. Les résultats ont été rassurants et n'ont décelé aucun taux supérieur aux normes bien au contraire. Compte tenu du fait que ce contrôle devient obligatoire, il est nécessaire de passer par un laboratoire pour effectuer les tests. Afin de rationaliser les frais liés à ces tests, il est proposé d'effectuer un groupement de commande avec la CCACVI. Mr le Maire propose d'adhérer à ce groupement

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

TRANSFERT COMPETENCES GEMAPI AU SIGA DU TECH

A compter du 1^{er} janvier 2018 la compétence GEMAPI devient compétence intercommunale. Afin de mutualiser cette compétence, aujourd'hui communale et représentée par le SIGA DU TECH, la CCACVI propose de se substituer à la commune pour la représenter auprès du siga et de regrouper ainsi 4 intercommunalités dont les communes étaient déjà membres.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

ADHESION NOUVELLES COMMUNES AU SIGA DU TECH

Deux nouvelles communes ont demandé leur adhésion au SIGA DU TECH afin que leur intercommunalité puisse se substituer à elle dans le cadre de la compétence GEMAPI. Mr le Maire propose de valider l'adhésion des ces deux nouvelles communes à savoir les communes de Taulis et Corsavy

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

MISE A DISPOSITION PERSONNEL CENTRE DE GESTION

Le remplacement de Mme Durand à l'agence postale a été validé en début d'année afin de soulager les deux secrétaires qui jusqu'à présent assurent son remplacement. Ainsi, à chaque absence de Mme Durand la commune fait appel à un agent mis à disposition par le centre de gestion. Afin de normaliser cette procédure, il est nécessaire de signer une convention stipulant les modalités de la mise à disposition.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

RÈGLEMENT ADDICTIONS AU TRAVAIL

Dans le cadre du règlement intérieur à destination des agents et compte tenu de l'évolution réglementaire en matière de conduite à tenir au travail, il est demandé aux communes d'annexer à leur règlement interne, un autre règlement spécifique aux addictions au travail.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

MISE A JOUR DOCUMENT UNIQUE

Une fois par an il est nécessaire de remettre à jour le DU afin de le compléter et d'y apporter des améliorations. Compte tenu des nouvelles formations, des

acquisitions de matériel et de modifications de poste, le DU a été mis à jour cette année et il est obligatoire de le soumettre au comité technique pour avis.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

RECENSEMENT 2018

Du 18 janvier au 17 février 2018 aura lieu dans notre commune le recensement de la population. Pour se faire, il est nécessaire de nommer des agents recenseurs qui seront cette année au nombre de 4 compte tenu de l'arrivée de nouveaux habitants avec le lotissement les terrasses du canigou. Il sera nécessaire au prochain conseil de nommer les agents recenseurs.

RIFSEEP ET CIA

Depuis 2016, une réforme de la rémunération des agents publics a été lancée afin d'en uniformiser l'attribution des primes. La commune doit se conformer à cette réforme et afin de mettre en place la nouvelle attribution des primes, il est nécessaire de prendre une délibération spécifiant le plafond maximum des primes par catégorie et grade et d'en préciser les critères et les objectifs professionnels pour en bénéficier. Avant instauration au 1^{er} janvier 2018, il est nécessaire d'envoyer le projet de délibération au comité technique du CGD66 pour approbation.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

ACQUISITIONS FONCIÈRES

Validée lors d'un dernier conseil municipal, la création d'un futur bassin de rétention à proximité de l'aire de jeux nécessite l'acquisition de parcelles pour le réaliser. Mr le Maire demande aux élus de l'autoriser à signer tout document nécessaire à l'acquisition de ces 3 parcelles actuellement propriété de la SAS Les Terrasses du Canigou et ce pour 1 euro le mètre carré, les frais de notaire restant à la charge de la commune.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

OFFRE UNILATÉRALE DE CONCOURS

Toujours dans l'acquisition de terrain, la SAS AM s'était engagée à vendre à la commune les parcelles nécessaires à la construction du futur giratoire, engagement qui avait été acté par le conseil en début d'année. Après consultation des services juridiques, il est nécessaire de redélibérer pour ces terrains en les passant sous une autre procédure à savoir offre unilatérale de concours, ce qui permet à la commune d'acquérir ces terrains à moindre coût.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

MARCHE LAVOIRS

La CAO après étude avec Mr Christol de la seule offre remise, propose d'accorder le marché de la construction des places de parking en lieu et place des lavoirs à l'entreprise BL Prestations.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

MISE A DISPOSITION PERSONNEL MEDIATHEQUE

Compte tenu du développement de l'activité de la médiathèque d'Ortaffa, Mme Corine FAUQUET voit son contrat de MAD augmenter. Ainsi, à compter du 1^{er} novembre 2017, Mme FAUQUET sera affectée à la médiathèque 18h/35h et restera en mairie 17h/35h.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

CHANGEMENT OPERATEURS ACTES

Dans le cadre de la réforme des procédures de dématérialisation, il est demandé aux communes utilisant la plateforme ACTES de migrer vers un logiciel plus performant et en adéquation avec les nouvelles normes. Ainsi, la commune doit migrer vers ixchange sans coût supplémentaire. Simple migration technique.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

RENÉGOCIATION CONTRATS DE PRESTATIONS

Arrivant en fin d'année, Mme CAMBOU propose de mettre en concurrence certains prestataires de la commune dans un souci d'économie mais aussi afin de rendre plus opérationnelle la gestion de ces services. Ainsi, il est proposé de revoir les contrats d'alarme des bâtiments, de contrôle des vérifications incendie et électriques et la télégestion des consommations énergétiques.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

TRAVAUX DE LA COMMUNE

Mr le Maire explique que la commune est en plein chantier et que cela va s'accroître sur 2018. En effet, les ateliers sont achevés, les travaux du CESC ont démarré en septembre, s'en suivent les travaux de la rue du château, des Corbières et de l'impasse du christ prévus début décembre. Les travaux prévus à l'avenue de la méditerranée seront quant à eux décalés. La phase 3 commencera avant la phase 2 compte tenu que la CCACVI n'a pu présenter un budget suffisant pour démarrer les travaux en 2018. Ainsi, seul l'enfouissement des réseaux secs pourront se faire sur la phase trois. Sans oublier la ZAC où les travaux du giratoire ont démarré pour une livraison fin décembre.

COMMERCES

Mr BARNEDES, restaurateur, est venu présenter son souhait de s'implanter sur Ortaffa et a proposé aux élus de louer le local de l'ancienne poste situé sur la place du clocher afin d'y ouvrir un commerce de traiteur/plat à emporter. Ce nouveau commerce permettra ainsi d'offrir un point restauration dans le village, service qui manque au village depuis le départ du restaurateur. Mr BARNEDES souhaite démarrer son activité pour la mi décembre juste avant les fêtes de fin d'année

SALLES COMMUNALES

Mme CHAPRON et Mr MALLEA ont pris en main le dossier des locations des futures mais aussi actuelles salles municipales afin d'harmoniser les conditions de location. Seules les associations ayant déposé un dossier complet en Mairie seront bénéficiaires des salles communales. Se posent aujourd'hui la question des conditions financières et des contrats de location à mettre en place. Le sujet reste à l'étude et un projet de contrat et de tarification sera présenté lors d'un prochain conseil.

ASSOCIATIONS

Mme CHAPRON et Mr MALLEA ont dans le cadre de l'étude du dossier des locations de salles communales, souhaité mettre de l'ordre dans les dossiers des associations afin d'une part de ne conserver que les dossiers d'association en activité et s'assurer d'autre part que chacune avait un dossier complet. Ce qui après vérification n'est pas le cas. Un courrier sera donc adressé à toutes les associations déclarées en Mairie afin de déposer un dossier complet qui leur permettra de bénéficier de salles communales mais aussi de l'attribution de subvention.

COLIS DE NOËL

Après une étude de plusieurs devis, le conseil municipal a choisi la proposition de l'entreprise Pierlande Diffusion pour un montant de 20 € par colis ; ce qui permettra à nos aînés de profiter de quelques douceurs pour cette fin d'année.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15

R.PLA

J.MALLEA

C.CHAPRON

J.BALLANEDA

N.ARNOUX

L.AUCHERE

M.BAIGES

A.CALLS

D.FIGUERES

G.LAFONT

X.LOUGARRE

J. TUBERT

J.M.VIDAL